

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante dix-neuvième année
Points 68 c) et 107 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième session

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants
spéciaux

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 18 mai 2015, adressés
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux allégations infondées figurant dans les lettres de la Représentante du régime jordanien, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité (A/69/873-S/2015/254 et A/69/887-S/2015/281), je voudrais vous faire part de ce qui suit :

La persistance et l'aggravation de la crise syrienne, qui a pour origine les actes de terrorisme et les crimes commis contre le peuple syrien dans toutes ses composantes par des groupes armés soutenus de l'étranger, s'expliquent par le soutien accordé aux terroristes par certaines parties, y compris le régime jordanien, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité concernant la lutte contre le terrorisme.

L'assistance directe et systématique en armes, en matériel et en hommes par le régime jordanien aux groupes terroristes, au premier rang desquels figurent le Front el-Nosra et des groupes qui lui sont associés, exacerbe les souffrances des civils syriens qui font notamment l'objet d'assassinats, y compris les femmes et les enfants. Les terroristes ont également détruit des infrastructures et des établissements publics, pillé des sites culturels, volé des biens publics et privés et terrorisé et opprimé les habitants des zones qu'ils ont capturées. Le soutien flagrant apporté par le régime jordanien se manifeste notamment par le fait qu'il autorise des groupes terroristes à prendre le contrôle de postes frontière et des milliers de membres du Front el-Nosra – inscrit sur la Liste des entités terroristes tenue par le Conseil de sécurité – à s'infiltrer en territoire syrien par la Jordanie pour se rendre à Bosra el-Cham (province de Deraa). On a constaté une collusion non seulement



contre le peuple syrien, mais également contre des fonctionnaires des Nations Unies, l'an dernier, lorsque des membres de la bande terroriste du Front el-Nosra ont enlevé, sous la protection du régime jordanien, des Casques bleus de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement qu'ils n'ont relâchés qu'après le versement par le régime qatarien d'une somme astronomique.

Le régime jordanien a beau jeu d'affirmer qu'il appuie un règlement politique de la crise syrienne et s'emploie à atténuer les souffrances humanitaires des civils syriens, ses déclarations ne cadrent pas avec le soutien logistique qu'il fournit aux groupes terroristes armés, y compris le Front el-Nosra, ni avec l'annonce faite par des responsables jordaniens au sujet de l'entraînement de membres de tribus syriennes. Si le régime jordanien souhaitait réellement préserver la stabilité de la Syrie, protéger la vie des civils et éliminer le fléau du terrorisme, il n'aurait pas établi de camps d'entraînement de terroristes sur son territoire, mis en place des centres d'opérations logistiques pour appuyer et encadrer ces groupes, ou encore aidé des milliers de terroristes à franchir chaque jour ses frontières pour s'infiltrer dans le pays. La Jordanie devrait tenir compte des événements passés et comprendre que la menace que représente l'escalade du terrorisme dépassera les frontières de la Syrie pour gagner d'autres États de la région, voire le monde entier, à commencer par son propre territoire, alors qu'elle parraine et soutient le terrorisme et assure l'entraînement des terroristes.

Le Gouvernement syrien demande au Conseil de sécurité d'agir résolument pour mettre un terme aux pratiques de la Jordanie qui sont contraires aux obligations qui lui incombent en sa qualité de membre non permanent du Conseil, et menacent la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier. Il demande également au Conseil de sécurité d'amener le régime jordanien à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et tout particulièrement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), tout comme le droit international et la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 c) et 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**